

FIR

NUMERO SPECIAL

UNE DELEGATION DE LA F.I.R. EN ISRAEL

RESISTANCE UNIE

SERVICE D'INFORMATION

La Fédération rassemble:

- Les résistants, les partisans, tous les patriotes qui ont pris part à la Libération de leur patrie;
- les déportés, les internés, les prisonniers politiques et toutes autres personnes persécutées par le nazisme et le fascisme;
- les familles de disparus.

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES RÉSISTANTS



SECRETARIAT: A-1020 Wien II, Alliiertenstraße 2-4
Téléphone: 24 71 35, 26 37 95 · Télégramme: FEDERINDIR

Vienne, le 10 Mai 1989

Président:

Arialdo BANFI (Italie)

Vice-présidents:

Marcos ANA (Espagne)
Vladimir BONEV (R. P. Bulgarie)
Jean BRACK (Belgique)
Otto FUNKE (R.D.A.)
Marton ISPANOVITS (R. P. Hongrie)
Jozef KAMINSKI (R. P. Pologne)
Helge KIERULFF (Danemark)
Spyros KOTSAKIS (Grèce)
Alexei MARESSIEV (U.R.S.S.)
Frantisek MISEJE (R.S. Tchécoslovaquie)
Andrei NEAGU (R.S. Roumanie)
Joseph C. ROSSAINT (R.F.A.)
Ludwig SOSWINSKI (Autriche)
Mario VENANZI (Italie)
Robert VOLLET (France)

Secrétariat:

Arialdo BANFI, Président (Italie)
Alix LHOTE, Secrétaire général, (France)
Zygmunt BIESZCZANIN, Secr. gén. adj. (R. P. Pologne)
Kurt Julius GOLDSTEIN, Secrétaire (R.D.A.)
Ilija KREMER, Secrétaire (U.R.S.S.)
Isacco NAHOUM, Secrétaire (Italie)
Oskar WIESFLECKER, Secrétaire-Trésorier (Autriche)

Aux lecteurs français
du Service d'Information

Chers lecteurs,

A l'issue d'une visite d'une délégation représentative de notre Fédération en Israël, le Secrétariat a publié un numéro spécial du Service d'information "Résistance Unie" consacré à cet événement.

Ce numéro spécial ne sera pas envoyé à tous les lecteurs du Service d'information mais, par exception, pensant que vous êtes intéressés à ce problème, nous avons tenu à vous le faire parvenir.

Avec nos salutations les meilleures.

Alix LHOTE
Secrétaire général

P R E S E N T A T I O N :

LA FEDERATION INTERNATIONALE DES RESISTANTS (F.I.R.)

La Fédération Internationale des Résistants est une organisation internationale qui groupe dans ses rangs 75 associations nationales de 27 pays.

Elles ont été créées à l'issue de la deuxième guerre mondiale, au lendemain de la victoire du 8 mai 1945 et de la capitulation sans conditions des armées hitlériennes.

Consacrant la défaite du fascisme et du nazisme, elles rassemblent :

- les résistants, les partisans, tous les patriotes qui ont pris part à la libération de leur patrie;
- les déportés, les internés, les prisonniers politiques et toutes autres personnes persécutées par le fascisme et le nazisme;
- les familles de disparus.

La F.I.R. bénéficie du statut consultatif de catégorie II auprès du Conseil Economique et Social des Nations Unies (ECOSOC) et de catégorie B auprès de l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO).

Elle est membre de la Conférence des Organisations Non Gouvernementales (CONGO), du Comité spécial des ONG pour le Désarmement, du Comité spécial des ONG pour les Droits de l'Homme et du Comité permanent des ONG auprès de l'UNESCO.

Dans la mesure de ses moyens, elle s'efforce de développer une meilleure compréhension entre toutes les organisations pour la paix dans le monde et l'amitié entre les peuples.

Une part importante de son activité consiste à soutenir les Nations Unies (nées de la victoire commune des nations libres sur la barbarie) et à promouvoir les objectifs fixés dans la Charte.

En reconnaissance de sa contribution significative au Programme et aux objectifs de l'Année Internationale de la Paix proclamée par les Nations Unies, elle s'est vue décerner le 15 septembre 1987, par M. Perez de Cuellar, Secrétaire général de l'ONU, le diplôme de "Messager de la Paix".

C'est dans cet esprit qu'elle a envoyé une délégation représentative en Israel, dont nous publions, ci-après, le compte-rendu.

Alix LHOTE

Secrétaire général de la FIR

DELEGATION
DE LA FEDERATION INTERNATIONALE DES RESISTANTS EN ISRAEL

COMPTE - RENDU

Une délégation de la FIR s'est rendue en Israel du 27 novembre au 4 décembre 1988 - à l'invitation de ses associations adhérentes et de la Fédération Mondiale des Anciens Combattants et Résistants Juifs.

Elle était composée de :

Arialdo BANFI, Président	Italie
Jozef KAMINSKI, Vice-président	Pologne
Alix LHOTE, Secrétaire général	France
Kurt Julius GOLDSTEIN, Secrétaire	RDA
Ilia KREMER, Secrétaire	URSS

---:---

I. Objet de la Délégation

- 1) La délégation avait pour but d'informer les autorités officielles et l'opinion publique sur les positions de la Fédération Internationale concernant le conflit israélo-palestinien et de s'informer sur la situation générale.
- 2) La base de ses interventions était constituée par la résolution adoptée au Xe Congrès de la F.I.R. à Athènes le 14 mai 1987 et ainsi rédigée :

" Pour une solution pacifique du conflit israélo-arabe

Le Xe Congrès de la Fédération Internationale des Résistants (FIR), qui regroupe des millions d'anciens résistants et victimes du nazisme affiliés à 71 organisations dans 26 pays et Berlin-Ouest est profondément préoccupé par la situation au Moyen-Orient.

La paix dans cette région ne peut être garantie durablement que si toutes les parties se reconnaissent réciproquement, que si les intérêts et les droits de tous les peuples y vivant sont respectés.

Ceci concerne le droit à l'autodétermination du peuple palestinien et à une patrie libre et indépendante ainsi que le droit de l'Etat d'Israel à vivre en paix dans des frontières sûres, reconnues et garanties sur le plan international.

Le Congrès condamne toute action terroriste, y compris le terrorisme d'état et fait sienne la Résolution de l'Organisation des Nations Unies du 9 décembre 1985.

Le Congrès de la FIR appelle à faire progresser le processus de paix et accueillir favorablement toute initiative qui a pour but d'amener les parties du conflit israélo-arabe à la table des négociations.

Nous souhaitons la convocation d'une Conférence internationale réunissant toutes les parties concernées et notamment Israël et les représentants qualifiés du peuple palestinien ainsi que les membres permanents du Conseil de Sécurité des Nations Unies.

Dans cet esprit, le Xe Congrès engage l'opinion publique et les associations nationales de la FIR à obtenir le maximum de consensus à de telles initiatives. "

- 3) Pour cela elle avait reçu un mandat précis, adopté à l'unanimité par la Délégation du Bureau de la FIR réunie à Vienne (Autriche) les 21 et 22 novembre 1987, précisant :

" Elle rendra hommage aux victimes du génocide nazi.

Elle aura pour mission :

- de faire connaître la position de la FIR sur la situation au Proche-Orient et notamment sur la question israélo-palestinienne;
- de s'informer sur l'évolution de la situation générale.

Elle rencontrera les représentants des associations de résistants et victimes du nazisme adhérentes à la FIR et s'efforcera d'obtenir des entrevues avec toutes les autres organisations similaires, comme la Fédération mondiale des résistants, combattants et des déportés juifs.

Pour le bon déroulement de sa mission, elle pourra prendre les contacts appropriés qu'elle jugera utiles dans l'esprit de la résolution sur le Moyen-Orient adoptée à Athènes par le Xe Congrès, qui précise "... le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à une patrie libre et indépendante ainsi que le droit de l'Etat d'Israël à vivre en paix dans des frontières sûres, reconnues et garanties sur le plan international". "

- 4) Elle a également pris en compte, dans l'esprit de la résolution du Xe Congrès, le rapport présenté le 25 novembre 1988 par le Secrétaire général des Nations Unies, qui souligne l'aggravation de la situation dans les territoires occupés, constate qu'il continue d'y avoir de nombreux morts et blessés civils ainsi que d'autres violations graves des droits de l'homme.

- 5) La délégation a été reçue par un comité d'accueil des organisations adhérentes à la FIR et de la Fédération Mondiale des Anciens Combattants et Résistants Juifs.

Ce comité comprenait notamment :

- l'Association des antifascistes et victimes du nazisme (ILAF) avec son Président Hans LEBRECHT et son Vice-président Ramzi H'OURY, son Secrétaire général Joschka WALLERSTEIN;
- l'Union des combattants anti-nazis et victimes du nazisme avec son Président Abraham HASS et son Secrétaire général, Meir LAM;
- l'Organisation des partisans, combattants de la résistance et insurgés des ghettos avec son Président Moshe KALCHHEIM et son Secrétaire général, Yakov GRINDSTEIN;

- l'Association des vétérans invalides de la lutte contre le fascisme avec son Président Shemuel BORNSTEIN et son Secrétaire général, Abraham COHEN;
- la Fédération mondiale des anciens combattants et résistants juifs avec son Président Stefan GRAYEK, son Vice-président Henri BULAWKO et son Secrétaire général.

De nombreux autres camarades ont contribué à l'accomplissement de la mission et la délégation tient à les en remercier très vivement.

Plusieurs rencontres amicales ont eu lieu avec les membres de ce comité et avec les adhérents de leurs associations : anciens résistants, partisans, déportés des camps d'extermination et familles de disparus.

- 6) Les délégués ont participé à la commémoration du 50e anniversaire de la nuit des pogromes nazis du 9 novembre 1938, connue sous le nom de "Nuit de Cristal" et ont, tous, apporté dans leurs allocutions les salutations fraternelles de nos millions d'adhérents de nos 75 associations nationales de 27 pays et souligné la signification et la portée de cet événement.
- 7) Ils ont eu des contacts privilégiés avec les institutions qui s'occupent de rappeler les crimes nazis, la monstruosité du génocide accompli, de perpétuer le souvenir de tous ceux qui ont combattu, dans les armées alliées, la Résistance internationale et dans les ghettos, pour la liberté, contre l'oppression hitlérienne et la barbarie nazie, pour le rétablissement de la Paix mondiale et notamment avec YAD VASHEM (Mémorial à l'Holocauste et à la Résistance) où ils ont participé à diverses cérémonies, de même qu'avec le Centre de documentation et de recherche MORESHET, avec le Musée de l'Holocauste et du Soulèvement (BEIT LOHAMEJ HAGETTA'OT) et avec la Maison de la DIASPORA.
- 8) La délégation, avant son retour, a donné une conférence de presse rappelant les positions de la FIR, en rendant compte des entretiens qu'elle avait eus.
- 9) Grâce aux efforts du comité d'accueil, la délégation a pu rencontrer les personnalités, partis politiques ou organisations suivants - représentatives de l'Etat d'Israel, de l'opinion publique juive et arabe d'Israel, de la population palestinienne des territoires occupés :
 - YAD VASHEM, Mémorial à l'Holocauste et à la Résistance, Dr Yitzhak Arad;
 - YAD VASHEM, Mémorial, Département des Justes, Dr Paldiel;
 - M. le Président de l'Etat d'Israel, Chaim Herzog;
 - M. le Président de la Knesset, Dov Shilanski;
 - Ministry of Foreign Affairs, Dep. Director Yeshayahu Anug;
 - Labour Party of Israel, Central Committee, Foreign Relations Deptm;
 - Likud Fraction, MK. Yossi Goldberg;
 - Shinui-Merkaz Fraction, MK. Prof. Amnan Rubinstein;
 - United Worker's Party MAPAM - Central Committee;
 - Communist Party of Israel, Central Committee;
 - Democratic Front for Peace and Equality (Hadash) Fraction, MK. Tawfiq Toubi & MK. Ch. Biton;
 - Histadrut General Federation of Trade Unions in Israel, Foreign Relations Dptm;

- Municipality of Nazareth, Dep. Mayor Mr. Ramis Jereisi;
- Municipality of Akko, Councillor Ramzi H'oury;
- Media & Communication Center, Jerusalem, Mr. Ghazan Khateeb;
- Documentation & Research Center MORESHET;
- Diaspora Museum, Management;
- Beit Lohamej Hagetta'ot, Holocaust and Uprising Museum;
- Stop the Occupation. For Israeli-Palestinian Peace;
- Committee for Peace Dialogue;
- Deuxième génération pour l'héritage de l'esprit de l'Holocauste en Israël, Dor Hahemsheh;
- Adv. Hashem Dalashi;
- Yesh-Gwul, Reservists against Service in the occupied Territories, Mr. Eli Gozanski.

10) D'autres organisations auraient souhaité également rencontrer la délégation qui s'excuse de n'avoir pu le faire soit par manque de temps, soit par suite de circonstances indépendantes de sa volonté.

11) En effectuant sa mission, la délégation a eu constamment présent à l'esprit les buts poursuivis par la Fédération Internationale des Résistants - tels qu'ils figurent dans l'article IV de ses statuts ainsi rédigé :

" Les buts de la Fédération sont les suivants :

- 1) *Unir les membres dans la paix, comme ils étaient unis dans les combats de la Résistance pour assurer l'indépendance de leur patrie, la liberté et la paix du monde.*
- 2) *Lutter activement pour défendre et assurer la liberté et la dignité humaine, contre toute discrimination raciale, politique, philosophique ou religieuse et contre la renaissance du fascisme et du nazisme sous toutes leurs formes.*
- 3) *Entretenir pieusement et honorer le souvenir des martyrs de la Résistance et de tous ceux qui sont tombés pour leur patrie et pour la liberté.*
- 4) *Défendre l'esprit et les valeurs de la Résistance, faire connaître son rôle historique.*
- 5) *Dénoncer les horreurs des prisons et des camps de concentration et exiger le châtement de tous les crimes contre l'humanité.*
- 6) *Lutter pour la défense des droits et les revendications de la Résistance, pour les intérêts matériels et moraux de tous les ayants-droit et ayants-cause, créer et développer toutes oeuvres sociales en leur faveur.*
- 7) *Aider à la réalisation des buts fixés par la Charte des Nations Unies, à l'établissement de relations amicales et pacifiques entre les peuples, au développement des échanges culturels entre les nations, au resserrement des liens de fraternité et de solidarité entre les résistants de tous les pays. "*

II. Eléments généraux pris en considération

La délégation a essayé également de tenir compte d'un certain nombre d'éléments interférant avec l'objet de sa visite :

- 1) Les positions de principe de la FIR tels que définis plus hauts.
- 2) Les liens privilégiés qui unissent la FIR avec les associations d'anciens déportés, résistants et victimes du nazisme juifs qui ont contribué à bâtir l'Etat d'Israel tel qu'il existe aujourd'hui.
- 3) L'existence irréversible de l'Etat d'Israel à partir de la décision des Nations Unies de 1948.
- 4) Le problème israélo-arabe dans son ensemble, dominé par la question fondamentale : l'existence sur le même territoire de Palestine du peuple arabe palestinien et son droit à l'autodétermination (non reconnu par les autorités officielles israéliennes).
- 5) L'occupation, depuis 21 ans, des territoires de la Cisjordanie, de la bande de Gaza, et l'annexion de Jérusalem-est et du Golan occupé.
- 6) La représentativité accrue de l'O.L.P. tant vis-à-vis des populations palestiniennes elles-mêmes, qu'auprès des pays et peuples arabes, d'un nombre croissant de personnalités et organisations aussi bien internationales que juives israéliennes qu'après de l'Organisation des Nations Unies où elle dispose d'un statut d'observateur.
- 7) La reconnaissance par les pays arabes du droit à l'existence d'Israel (sommet de Fès, Maroc, 1982) et l'acceptation par l'O.L.P. des principales résolutions de l'ONU sur les problèmes du Proche-Orient, notamment la déclaration 181 qui porte sur la création de l'Etat d'Israel.
- 8) La délégation a également porté son attention sur les problèmes suivants : de 716.000 juifs et 156.000 arabes en 1948, la population est passée à 3.510.000 juifs et 650.000 arabes auxquels ils convient d'ajouter plus d'un million en Cisjordanie, 650.000 dans la bande de Gaza et 150.000 dans Jérusalem-est annexé, soit en tout 1.900.000 arabes dans les territoires occupés ou annexés.
- 9) Plus de la moitié de l'émigration juive vers Israel (1.800.000 depuis 1948) provient des pays d'Afrique et d'Asie (juifs sépharades par opposition aux juifs nés en Europe et en Amérique).

D'autre part, 20% de la population est représentée par des jeunes de la deuxième génération qui prennent une part croissante aux activités du pays.

De ce fait, plus de la moitié de la population n'a pas connu directement les persécutions juives en Europe par les nazis et le génocide qui en est résulté, et il était important que la délégation en ait conscience.

III. Evénements récents dont elle a tenu compte

D'autres événements plus récents n'ont pas manqué d'influencer tant les membres de la délégation que ses interlocuteurs :

- 1) Les résultats des dernières élections législatives de novembre 1988 qui n'ont pas permis de clarifier les options souhaitées par le peuple palestinien et ont empêché jusqu'ici la constitution d'un gouvernement.
- 2) L'existence de mouvements extrémistes juifs en Israël, tel celui du rabbin Kahane (d'ailleurs interdit de participer aux élections) ou celui de l'ex-général Rechavam Zeevi, partisans du transfert hors Israël de toute sa population arabe.
- 3) La décision du roi Hussein, suite à l'Intifada (soulèvement dans les territoires occupés) de renoncer le 31 juillet 1988 à sa revendication sur la Cisjordanie.
- 4) La proclamation, par le Conseil National Palestinien à Alger, d'un état national palestinien (15 novembre 1988) - (reconnu par plus de 55 états/ 10.12.88), l'acceptation, par ce nouvel état, d'une conférence internationale de paix basée sur les résolutions 242 et 338 du Conseil de Sécurité de l'ONU, et la garantie des droits nationaux du peuple palestinien, notamment son droit à l'autodétermination et la réaffirmation par l'OLP de son "*rejet du terrorisme sous toutes ses formes*".

Extrait des résolutions des Nations Unies :

La résolution No 181 - A 6 du 29 septembre 1947

prévoit l'existence de deux états indépendants juif et arabe et un régime international particulier pour Jérusalem.

La résolution No 242 du Conseil de Sécurité du 22 novembre 1967

affirme "*l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la guerre ..*", souligne "*que l'instauration d'une paix juste et durable*" passe par le "*retrait des forces armées israéliennes des territoires occupés pendant le récent conflit*"

et par "*le respect et la reconnaissance de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance de chaque Etat de la région et de leur droit de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues à l'abri de menaces ou d'actes de force*".

La résolution No 338 du 22 octobre 1973

exige "*de cessez le feu et de mettre fin immédiatement à toutes les activités militaires*",

- "demande aux parties intéressées de commencer immédiatement après le cessez-le-feu à appliquer la résolution 242 dans toutes ses dispositions",
- "décide que des négociations s'engagent immédiatement entre les parties intéressées et sous les auspices appropriés en vue d'établir une paix juste et durable au Proche-Orient".

5) Le récent rapport du Secrétaire général des Nations Unies devant l'Assemblée générale (septembre 1988) qui souligne que "face à la détérioration continue de la situation dans les territoires occupés par Israël depuis 1967, y compris Jérusalem" il faut "un règlement général, juste et durable, tenant pleinement compte des droits légitimes du peuple palestinien, y compris le droit à l'autodétermination, il faut maintenant que la communauté internationale, sous l'impulsion du Conseil de Sécurité, encourage d'urgence un processus effectif de négociations afin d'arriver à une solution qui garantisse aussi bien les intérêts des Israéliens que ceux des Palestiniens et permette aux deux peuples de vivre en paix."

* * *

- 1) Leurs aspirations à vivre en paix, sans toujours bien comprendre les conditions nécessaires à une paix juste et durable.
- 2) Ces aspirations se dégagent d'affirmations souvent répétées : "Nous avons trouvé ici la possibilité de vivre et le respect de nos droits civils ... nous voulons vivre en paix ; pour nous, pour nos enfants et nos petits-enfants ... nous n'avons pas d'autre place qu'ici, transmettez ce message ..."
- 3) Le besoin très vivement ressenti d'une solidarité internationale car ils ont le sentiment que l'opinion publique mondiale méconnaît la situation, suivant en cela les appréciations de leurs dirigeants. Ainsi, le Président Barak a pu nous déclarer : "Des hommes venus de toute part expriment leur opinion sur ce qui se passe ici, mais très peu le savent réellement. La situation est si complexe que la majorité ne réalise pas ce qui se passe ..."
- 4) L'acceptation grandissante du fait d'avoir à vivre au côté des populations arabes palestiniennes sans que soient toujours très claires les conditions à réaliser pour cela.
- 5) L'engagement de certains de nos camarades, en nombre croissant, pour un dialogue israélo-palestinien, pour une action commune avec les citoyens israéliens arabes, en faveur de la démocratie, de la paix, de l'amitié entre les deux peuples juif et palestinien dans le cadre plus général du droit du peuple palestinien à l'autodétermination et du droit d'Israël à une existence sûre et reconnue.
- 6) Mais même ceux qui partagent cette option ont encore beaucoup de méfiance, d'inquiétude, de craintes et ont un besoin absolu de sécurité et de garanties.
- 7) Enfin, et cela a été pour nous douloureux à constater, il existe ou persiste des sentiments anti-arabes très forts, une forme de racisme plus ou moins larvée, accompagnée parfois de tentatives de justifier la répression dans les territoires occupés ou, pour le moins, de feindre l'ignorer.

* * *

IV. Rencontres avec les organisations d'anciens combattants, résistants, déportés juifs

De ces rencontres, on peut dégager les constatations suivantes parmi les plus importantes :

- 1) L'attachement viscéral au passé, au souvenir du génocide, à la mémoire de tous les parents et amis victimes de l'extermination, sans toujours avoir conscience des changements profonds intervenus depuis, tant en Israël qu'au Proche-Orient, ou dans le monde en général.
- 2) Leur profond patriotisme, leur comportement parfois inconditionnel vis-à-vis de l'Etat d'Israël, leur patrie qu'ils ont construite avec une très grande abnégation.
- 3) Leurs aspirations à vivre libres, en paix, sans toujours bien comprendre les conditions nécessaires à une paix juste et durable.
- 4) Ces aspirations se dégagent d'affirmations souvent répétées : *"Nous avons trouvé ici la possibilité de vivre et le respect de nos droits civils ... nous voulons vivre en paix : pour nous, pour nos enfants et nos petits-enfants ..., nous n'avons pas d'autre place qu'ici; transmettez ce message. ..."*.
- 5) Le besoin très vivement ressenti d'une solidarité internationale car ils ont le sentiment que l'opinion publique mondiale méconnaît la situation, suivant en cela les appréciations de leurs dirigeants. Ainsi, le Président Herzog a pu nous déclarer : *"Des hommes venus du monde entier expriment leur opinion sur ce qui se passe ici, mais très peu le savent réellement. La situation est si complexe que la majorité ne réalise pas ce qui se passe. ..."*.
- 6) L'acceptation grandissante du fait d'avoir à vivre au côté des populations arabes palestiniennes sans que soient toujours très claires les conditions à réaliser pour cela.
- 7) L'engagement de certains de nos camarades, en nombre croissant, pour un dialogue israélo-palestinien, pour une action commune avec les citoyens israéliens arabes, en faveur de la démocratie, de la paix, de l'amitié entre les deux peuples juif et palestinien dans le cadre plus général du droit du peuple palestinien à l'autodétermination et du droit d'Israël à une existence sûre et reconnue.
- 8) Mais même ceux qui partagent cette option ont encore beaucoup de méfiance, d'inquiétude, de craintes et ont un besoin absolu de sécurité et de garanties.
- 9) Enfin, et cela a été pour nous douloureux à constater, il existe ou persiste des sentiments anti-arabes très forts, une forme de racisme plus ou moins larvée, accompagnée parfois de tentatives de justifier la répression dans les territoires occupés ou, pour le moins, de feindre l'ignorer.

V. Rencontres avec les personnalités, partis politiques
et organisations juives

(Il est bien clair que la délégation s'est refusée à rencontrer les organisations extrémistes de droite, religieuses ou non)

On retrouve, et cela est normal, beaucoup des idées et sentiments exprimés par nos camarades, mais, avec du côté des autorités officielles, un certain nombre de prises de positions, assez clairement formulées :

- 1) Refus de reconnaître le droit des Palestiniens à l'autodétermination et la représentativité de l'Organisation de Libération de la Palestine toujours considérée, ainsi que son président Arafat, comme "terroriste".
- 2) L'appréciation négative de la proclamation de l'Etat palestinien par le Conseil national palestinien à Alger et de la déclaration politique rendue publique.
- 3) La non acceptation d'une conférence internationale de paix, sous l'égide des Nations Unies et avec la participation des membres permanents du Conseil de Sécurité.
- 4) Les tentatives de justifier la répression et le comportement de l'armée israélienne dans les territoires occupés.
- 5) A cette attitude s'oppose celle, encore très minoritaire, de partis et organisations, surtout de gauche, qui :
 - a) reconnaissent le droit du peuple palestinien à son autodétermination;
 - b) acceptent la perspective de deux états vivant en paix, côte à côte;
 - c) engagent le dialogue avec leurs homologues palestiniens;
 - d) ont conscience que la politique actuelle du gouvernement est dans une impasse, que la situation est grosse de dangers pour la paix dans la région, pour la paix dans le monde et pour l'avenir même du peuple et de l'état israélien;
 - e) agissent en commun avec les citoyens arabes d'Israel pour l'élargissement de la démocratie et une paix juste et durable.

L'action entreprise par ces citoyens ou ces organisations est difficile, parfois dangereuse, car souvent interdite par la loi. Il en est ainsi par exemple du "dialogue" israélo-palestinien et de l'activité du mouvement de soldats et officiers réservistes qui, après avoir refusés de servir au Liban, refusent maintenant de le faire dans les territoires occupés.

* * *

VI. Rencontre avec les organisations et personnalités arabes d'Israel

(Rappelons qu'il s'agit de citoyens israéliens arabes et que la minorité arabe - non compte tenu bien entendu des territoires occupés - se compose d'environ 500.000 arabes musulmans, 100.000 arabes chrétiens, 60.000 druzes, sans compter les 130.000 palestiniens de Jérusalem-est annexé et des 15.000 druzes du Golan annexé)

Ces personnalités et organisations :

- 1) revendiquent la plénitude des droits reconnus aux citoyens et organisations juives israéliennes;
- 2) veulent l'établissement d'une paix juste et durable qui passe par la reconnaissance de l'existence d'Israel et par l'exercice du droit du peuple palestinien à son autodétermination;
- 3) soutiennent le droit du peuple palestinien à créer un état souverain et indépendant;
- 4) reconnaissent la représentativité de l'Organisation de Libération de la Palestine (O.L.P.);
- 5) apprécient très positivement la proclamation d'un Etat palestinien faite à Alger par le Conseil National Palestinien;
- 6) approuvent l'acceptation par l'Organisation de Libération de la Palestine des résolutions 181, 242 et 338 des Nations Unies, et sa condamnation du terrorisme sous toutes ses formes;
- 7) soutiennent la convocation, aussi rapide que possible, d'une conférence de paix, sous l'égide des Nations Unies et avec la participation de représentants qualifiés des deux parties, désignés en toute indépendance;
- 8) dénoncent par ailleurs les discriminations multiples dont ils sont l'objet, qui sont inadmissibles, contraires aux dispositions (Déclaration et différents Pactes) qui constituent la Charte Internationale des Droits de l'Homme.
- 9) Ils sont nombreux à s'engager aux côtés des citoyens juifs israéliens dans des organisations ou mouvements qui agissent pour le respect des droits de l'homme, l'amélioration des conditions de vie, l'élargissement de la démocratie mais avant tout pour des négociations de paix véritable, conduisant à une paix juste et durable permettant aux deux peuples de vivre côte à côte et en paix.

* * *

VII. Rencontre avec les personnalités et organisations palestiniennes des territoires occupés

Remarque préalable :

La situation dans les territoires occupés, les difficultés prévisibles pour y pénétrer ne nous ont pas permis de nous y rendre, malgré les invitations pressantes de nos interlocuteurs. La rencontre s'est tenue dans des conditions semi-clandestines à Jérusalem-est.

- 1) Nos interlocuteurs nous ont expliqué la signification et l'importance de l'Intifada "*la révolte des pierres*", le soulèvement dans les territoires occupés, au premier rang duquel sont les femmes et les enfants appuyés par des organisations de la résistance, clandestines et autonomes, en liaison avec l'O.L.P.

L'Intifada est né de la prise de conscience aigüe qu'il fallait faire quelque chose pour relancer la question palestinienne, éviter de nouveaux revers, faire renaître l'espoir.

Il est général, multiforme, concerne toutes les couches sociales selon leurs possibilités, avec un rôle déterminant joué par la jeunesse ouvrière et étudiante.

- 2) La répression est dramatique : plusieurs centaines de morts depuis un an, plusieurs milliers de blessés, des centaines de condamnations à de lourdes peines, des expulsions par dizaines (27 personnalités viennent d'être frappées de cette mesure contre laquelle il nous a été demandé de protester), les maisons des suspects détruites, les arbres des paysans arrachés (pendant notre séjour, la télévision israélienne a encore montré le dynamitage ou la démolition de 14 maisons). D'autres moyens sont également employés, tels que les matraquages systématiques, le harcèlement, les brimades, les tracasseries administratives (par exemple de multiples pièces exigées pour l'obtention d'un simple certificat de naissance).
- 3) Les moyens employés iraient de l'utilisation de matraques spéciales fabriquées en Israël pour "*casser les Palestiniens physiquement et moralement*", ainsi qu'a pu le dire le ministre de la Défense, M. Sharron, à celles de balles plastiques ou en aluminium et même de balles dum-dum. On nous a même fait état d'enfants palestiniens blessés par des colis piégés.
- 4) Les arrestations sont nombreuses, les prisons et les conditions de détention très dures - appels multiples, promiscuité (jusqu'à 28 prisonniers par tente), nourriture très mauvaise à base de conserves périmées depuis plusieurs années, coups et exposition debout, bras levés au soleil du désert, intoxications alimentaires par centaines, présence d'insectes, reptiles, scorpions, soins inexistantes. ... Un de nos interlocuteurs, prisonnier récemment libéré, a évoqué, sur notre demande, ces conditions de détention qu'il a personnellement connues, en précisant que le 16 août dernier, le chef de son camp avait exécuté deux prisonniers de sa propre main.

Note de la rédaction :

Bien sûr, la délégation n'a pas pu constater la réalité de ces affirmations qui sembleront exagérées, pour certains, mais la réalité et la dureté de la répression dans des territoires annexés ou occupés depuis plus de 20 ans ne font aucun doute.

Nous renvoyons le lecteur :

- à la résolution adoptée en février 1988 sur ce sujet par la Commission des droits de l'homme des Nations Unies à Genève;
- au rapport du Secrétaire général des Nations Unies du 25 novembre 1988 qui constate : *"il continue à y avoir de nombreux morts et blessés civils, ainsi que d'autres violations graves des droits de l'homme"*.

- 5) Tous ces moyens de répression ont échoué et loin de démoraliser la population, ils ont renforcé sa résistance, sa détermination.
- 6) Les objectifs poursuivis par l'Intifada sont la reconnaissance des droits du peuple palestinien :
 - a) le droit à l'autodétermination,
 - b) la création d'un état palestinien dans les territoires occupés avec Jérusalem-est pour capitale,
 - c) pour les réfugiés de 1948, le droit au retour ou à l'indemnisation des biens perdus,
 - d) la tenue d'une conférence internationale sur la base des résolutions 242 et 338 du Conseil de Sécurité et de la reconnaissance du droit à l'autodétermination du peuple palestinien,
 - e) la condamnation de la répression et du terrorisme,
 - f) la reconnaissance de l'O.L.P. comme mouvement représentatif de la résistance palestinienne.
- 7) Nos interlocuteurs nous ont enfin demandé d'intervenir, ce que nous avons fait, pour le respect des Conventions de Genève sur le droit humanitaire concernant la protection des populations civiles, de faire connaître les prises de position de l'ONU dans ce domaine, d'intensifier la solidarité matérielle et morale internationale en faveur de la population palestinienne.

* * *

VIII. Conclusions

1. La délégation pense que les positions et les exigences formulées par la FIR dans la résolution du Xe Congrès sont pleinement conformes à ses principes (tels qu'ils sont définis dans ses statuts) et répondent à la nécessité d'établir rapidement une paix juste et durable dans la région, conforme aux intérêts des deux peuples : israélien et palestinien.
2. La situation se détériore, devient de plus en plus dramatique pour la population des territoires occupés depuis plus de 20 ans. En attendant l'ouverture de négociations, il devrait être mis fin à cette situation insoutenable et inacceptable du point de vue du droit international. Cela pourrait se réaliser, dans des formes appropriées, avec des garanties internationales et sous l'égide des Nations Unies. L'état d'Israël doit s'engager solennellement à respecter les Conventions de Genève (notamment la 4e convention qui concerne les populations civiles) sur le droit humanitaire, la vérification de ce respect pouvant être assurée par le Comité International de la Croix-Rouge.
3. L'instauration de la paix passe par la reconnaissance mutuelle :
 - de la part d'Israël de la reconnaissance du droit du peuple palestinien à l'autodétermination allant jusqu'à la création d'un état indépendant;
 - de la part des palestiniens de la reconnaissance du droit d'Israël à vivre dans des frontières sûres et reconnues. (A cet égard, il nous semble que la proclamation d'un état palestinien à Alger sur la base de l'acceptation des résolutions 242 et 338 du Conseil de Sécurité est un pas important dans ce sens ainsi que l'ont souligné les prises de position de nombreux états - 55 états l'ont à ce jour reconnu (10.12.1988) - ou groupes d'états dont la communauté européenne qui a salué "les pas positifs" accomplis par les palestiniens.)
4. Le respect de sa sécurité, l'obtention de garanties sont fondamentaux pour la population juive d'Israël, et sont très vivement ressentis par les survivants des ghettos et des camps d'extermination nazis qui ont souvent une position très émotionnelle, mais compréhensible, sur ces questions. C'est une composante importante dont l'opinion publique internationale doit avoir pleinement conscience, en particulier les responsables palestiniens.
5. Mais ce besoin de sécurité et cette nécessité de garanties sont tout aussi fortement ressentis et exigés par les populations palestiniennes et il faudra également en tenir compte.
6. La sécurité n'est donc pas seulement un problème de frontières, c'est aussi un problème de garanties, de contrôle, mais surtout de reconnaissance et de confiance mutuelles, avec la volonté de vivre en paix dans des relations de bon voisinage.

7. La délégation demeure convaincue que l'ouverture de négociations sur la base du droit à l'existence de deux états indépendants israélien et palestinien est la seule issue possible au conflit qui dure depuis 40 ans.
8. Seule une conférence internationale sous les auspices des Nations Unies, et bien entendu avec la participation des parties concernées, est susceptible de faire avancer le processus de négociations, d'assurer les garanties nécessaires à l'établissement d'une paix juste et durable.
9. Concernant la représentativité des négociateurs, la délégation de la FIR pense qu'il n'appartient pas à l'une quelconque des parties de désigner les représentants de l'autre partie qui doivent être désignés en toute indépendance. Il ne nous semble cependant faire aucun doute que l'O.L.P. est le représentant qualifié du peuple palestinien ou, à tout le moins, en constitue une composante essentielle.
10. En ce qui concerne Israël, et malgré une prise de conscience croissante de la nécessité de faire un pas en direction des Palestiniens, il ne nous semble pas que les autorités officielles soient prêtes à entamer des négociations pourtant nécessaires.

Peut-être le chef de l'Etat, M. Herzog, a-t-il assez bien résumé la situation, côté israélien, lorsqu'il nous a déclaré : *"Ici, tous les partis politiques (note de la rédaction : à l'exclusion des extrémistes) sont unis dans leur désir de paix, mais divisés sur le prix qu'il convient de payer pour l'obtenir."*

* * *

Malgré les différences et les divergences existant normalement entre elles, elles l'ont fait avec une haute conscience de leurs responsabilités non seulement pour le devenir d'Israël et de son peuple, mais aussi face à la nécessité de rétablir la paix dans la région.

Elle soit dans cette activité réaliste ensemble, et qui, nous l'espérons, se poursuivra encore dans l'avenir, et dans la volonté de vivre en paix, partagée par tous, l'espérance d'un avenir de paix pour les peuples palestiniens et israéliens.

IX. Les positions à venir de la F.I.R.

Dans ce contexte difficile, très compliqué, la délégation de la FIR

- 1) tient à rappeler l'attachement des millions d'anciens résistants, victimes de guerre et du nazisme, rassemblés dans ses rangs, à la Charte des Nations Unies et à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme dont l'élaboration et l'adoption sont le résultat de la victoire des peuples et des nations libres sur l'oppression et la barbarie nazie. Elles ont été les fruits de notre victoire commune et doivent rester les fondements de la vie commune des individus, des peuples, des nations et des états.
 - 2) Elle appelle la FIR, ses 75 associations de 27 pays à continuer à oeuvrer pour une solution négociée et pour la paix sur la base de la résolution appropriée adoptée au Xe Congrès de la FIR à Athènes, le 15 mai 1987, et des principes auxquels nous restons indéfectiblement attachés, conformes aux idéaux de la Résistance qui furent des idéaux de paix, de respect des droits de l'homme, de respect du droit des peuples à une existence libre et indépendante dans la compréhension avec les autres peuples.
 - 3) Elle se réjouit de l'accueil amical et fraternel que lui ont réservé tant la fédération mondiale des résistants, combattants et des déportés juifs que ses quatre associations adhérentes : l'Union des combattants anti-nazis et victimes du nazisme; l'Organisation des partisans, combattants de la résistance et insurgés des ghettos; l'Association des antifascistes et des victimes du nazisme et l'Association des vétérans invalides de la lutte contre le fascisme. Non seulement elles lui ont permis de rendre hommage aux victimes du génocide nazi, de participer aux manifestations en leur honneur mais aussi de remplir sa mission en toute objectivité.
- Malgré les différences et les divergences existant normalement entre elles, elles l'ont fait avec une haute conscience de leurs responsabilités non seulement pour le devenir d'Israël et de son peuple, mais aussi face à la nécessité de rétablir la paix dans la région.
- 4) Elle voit dans cette activité réalisée ensemble, et qui, nous l'espérons, se renforcera encore dans l'avenir, et dans la volonté de vivre en paix, exprimée par tous, l'espoir d'un avenir de paix pour les peuples palestinien et israélien.

Le dialogue à poursuivre ou à entamer, l'effort de conviction à entreprendre pour gagner l'ensemble de la population israélienne à des solutions négociées et pacifiques nécessitent, nous en sommes conscients, beaucoup de lucidité, de courage et d'abnégation.

Nous savons que nos amis et camarades en sont conscients également et nous sommes persuadés qu'ils en sont capables.

Ils peuvent être assurés que dans cette action vitale pour la paix dans la région et pour la paix dans le monde, pour leur avenir et pour celui de leurs enfants, vitale pour le devenir de leur pays, Israël, ils nous trouveront, comme dans les combats d'hier pour notre survie et notre liberté, à leurs côtés, solidaires et fraternels.

--oo0oo--

Vienne, mars 1989